

Comment déclarer des petits boulots

Par remy, le 02/07/2009 à 00:33

Bonjour, je suis un webmaster, je voudrai savoir comment déclarer le travail que je vais éffèctuer pour les particuliers ou les professionnels (création de site sur internet) je ne veux pas crée d'entreprise pour le peu de travail que je vais faire car j'ai un emploi à temp plein chez mon employeur. Comment gardé une trace de mes petits boulots. Dois-je tenir un livre de compte?

Par Visiteur, le 02/07/2009 à 07:41

bonjour,

il a été créé pour les petits boulots le statut auto entrepreneur http://www.auto-entrepreneur.fr/

vous ne payez vos charges que si vous encaissez....

il est évident que tout travail doit être déclaré, soit en tant que salarié, soit en tant qu'entrepreneur.